

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-200066124-20241212-237_2024BIS-DE



DEPARTEMENT DU TARN



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE ROQUEMAURE

Modification simplifiée n°1

Approuvé en Conseil communautaire du 12 décembre 2024

Bilan de mise à disposition

Table des matières

A/ Mise à disposition	2
B/ Contributions	2
C/ Conclusions	2

A/ Mise à disposition

Conformément aux dispositions de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

La délibération cadre n°136-2021 du lundi 21 juin 2021 du Conseil de Communauté vise à fixer les modalités de mise à disposition du public dans le cadre des procédures de modification simplifiée.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Roquemaure s'est tenue du **15 octobre 2024 au 15 novembre 2024**.

Le dossier était consultable :

- à l'accueil de la mairie de Roquemaure aux jours et heures d'ouverture habituels,
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération [Documents en vigueur - Plan local d'urbanisme \(PLU\) - Gaillac Graulhet Agglomération \(gaillac-graulhet.fr\)](http://documents.en.vigueur-plan.local.durbanisme(PLU)-Gaillac-Graulhet-Agglomération(gaillac-graulhet.fr))

La publicité relative à la mise à disposition a été assurée via :

- un affichage en mairie de Roquemaure du 3 octobre au 16 novembre 2024,
- un affichage au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du 3 octobre au 16 novembre 2024,
- une annonce légale publiée le 7 octobre dans le journal « La Dépêche ».

B/ Contributions

Contributions	Réponse
Aucune	

C/ Conclusions

La mise à disposition s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Aucune contribution n'a été formulée.